

**Dossier d'inscription – Itinéri'sport de février 2021
du 22 au 26 février 2021
Stage pour les 6 / 13 ans
Ouverture des inscriptions le 1^{er} février 2021**

Cadre réservé à l'administration

Agent :
.....

Identité de l'enfant

Nom:

Prénom:

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance:

Adresse :

Code postal : ____ Ville:.....

Informations familiales et personne à contacter en cas d'urgence

Nom/ Prénom Parent 1

.....

Adresse :

.....

Code Postal :..... Ville :.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Email :

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant :

.....

Nom/ Prénom Parent 2

.....

Adresse :

.....

Code Postal :..... Ville :.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Email :

Numéro en cas d'urgence :

Informations Supplémentaires

Tarifs :

Habitants CC2M : 35€ / Habitants hors CC2M : 50€ par enfant pour la semaine (places limitées).
 Paiement en Chèque à l'ordre du Trésor Public ou possibilité de paiement en espèces.

Planning :

A titre indicatif sous réserve de modification

Lundi 22 février	Mardi 23 février	Mercredi 24 février	Jeudi 25 février	Vendredi 26 février
Gymnase intercommunal de Villeneuve sur Bellot				
Temps d'accueil à partir de <u>9h30</u> jusqu'à <u>10h</u>				
JEUX COLLECTIFS	ULTIMATE	DISC GOLF	BADMINTON	INITIATION HOCKEY
ARCATHLON	HANDBALL	PAINTBALL GEANT	BASEBALL	TOURNOI HOCKEY
Retour aux familles à partir de <u>16h</u> jusqu'à <u>16h30</u>				

FICHE SANITAIRE (Obligatoire)

Médecin traitant

Nom du médecin :

Adresse.....

Code Postal : _____ Ville :

Allergies médicamenteuses : Non Oui, lesquelles

.....

Allergies alimentaires : Non Oui, lesquelles :

Allergies respiratoires : Non Oui, lesquelles :

Autres allergies : Non Oui, lesquelles :

Merci de nous joindre la copie des vaccins à jour.

Projet d'accueil individualisé ? Oui Non *

****Si oui, merci de nous le joindre***

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Non Oui, lequel :

.....

Autres difficultés éventuelles de santé (retrait de lunettes en cas de sport, appareil dentaire, etc...)

.....

.....

Je soussigné(e).....

certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à transmettre toute modification de situation au service concerné.

Fait à, le

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. / Mme

Responsable légal de l'enfant

- **Autorise seulement les personnes habilitées à récupérer mon enfant le soir.**

Oui Non

- **Autorise mon enfant à rentrer seul à l'issue des activités journalières.**

Oui Non

- **Autoriser les prises de vues lors des animations sur lesquelles pourrait figurer mon enfant et l'utilisation des images par la Communauté de Communes pour sa communication.**

Oui Non

- **Autorise la Communauté de Communes à conserver les informations fournies dans ce dossier à des fins de réutilisation pour les prochaines inscriptions aux animations du Service des Sports, jusqu'au 31 Août 2021.**

Oui Non

Signature :

REGLEMENT SPORTIF

Article 1

Dans le cadre des ateliers sportifs, les enfants et préadolescents participeront à une semaine composée de diverses activités physiques sportives, culturelles, artistiques ou de loisirs et d'une activité extérieure différente par semaine. L'encadrement sera assuré par des éducateurs diplômés de la CC2M, ainsi que du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural 77 et des bénévoles de clubs.

La CC2M se réserve le droit de modifier ses programmes d'activités si elle le juge nécessaire, ceci afin de préserver l'intégrité physique et morale des participants.

Article 2

Les familles devront munir leurs enfants d'une tenue de sport adaptée ainsi que de rechange et une bouteille d'eau. Prévoir un pique-nique pour la pause méridienne ; le goûter sera fourni par la CC2M. Selon la période et les activités proposées, une casquette et de la crème solaire peuvent être nécessaire.

Article 3

Les parents doivent accompagner, déposer et venir les récupérer les enfants à l'endroit indiqué sur le programme où se déroule l'activité. Ils doivent également signaler leur présence auprès de l'éducateur sportif dès leur arrivée et les prévenir de tout changement concernant les conditions du retour de l'enfant.

Il est recommandé aux parents de respecter les horaires de début et de fin des animations et de ne pas laisser seul l'enfant si l'éducateur n'est pas sur place.

Article 4

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants. En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

Article 5

Documents à fournir :

- La fiche sanitaire dûment remplie
- La copie des vaccins à jour
- L'autorisation parentale dûment remplie
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- **Une photocopie du certificat médical**

Article 6

Les règlements doivent s'effectuer par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) ou en numéraire lors de la remise du dossier d'inscription, au service Sports de la Communauté de Communes des 2 Morin : 6 rue Ernest Delbet 77320 La Ferté Gaucher.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ne sera pas remboursée.

Article 7

Tout comportement jugé déplorable par les éducateurs / animateurs sportifs pourra faire l'objet d'un renvoi sans remboursement.